



DÉPARTEMENT DU RHONE ARRONDISSEMENT DE LYON **CANTON D'IRIGNY**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : AVIS RELATIF AU PROJET AJUSTÉ D'AMPLIFICATION DE LA **ZONE À FAIBLES EMISSIONS (Z.F.E) DU GRAND LYON**

L'an deux mille vingt trois, le dix neuf septembre, le conseil municipal s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur MOROGE Iérôme, Maire.

Convocation envoyée le 12/09/2023

Compte-rendu affiché le 20/09/23

Président : Monsieur Jérôme MOROGE

Secrétaire élu: Monsieur Levana MBOUNI.

Rapporteur: Monsieur Jérôme MOROGE

MEMBRES PRÉSENTS À LA SÉANCE

Jérôme MOROGE ; Marlène BONTEMPS ; Maryse DOMINGUEZ ; Sandrine COMTE ; Marine BOISSIER ; Thierry DUCHAMP ; Ahlame TABBOUBI Marvse MICHAUD ; Jacques ROS ; Marcel GOLBERY ; Jean-Luc PAYS ; Anne DEMOND; Dominique LARGE; Sandrine BELMONT; Marjorie MERCIER; ; Levana MBOUNI ; Claude MOUCHIKHINE ; Michèle Oihiba DRIDI CALVANO; Josiane MARTIN

ABSENT EXCUSÉ AVEC PROCURATION

Wilfrid COUPE a donné procuration à Ahlame TABBOUBI Patrice LANGIN a donné procuration à Thierry DUCHAMP Eliane CHAPON a donné procuration à Levana MBOUNI Alain DONJON a donné procuration à Maryse DOMINGUEZ Yann-Yves DU REPAIRE a donné procuration à Marjorie MERCIER Max SEBASTIEN a donné procuration à Sandrine COMTE Nora BELATTAR a donné procuration à Marlène BONTEMPS Marion LECLERE a donné procuration à Marine BOISSIER Alexis MONTOLIU a donné procuration à Dominique LARGE

ABSENTS

ID: 069-216901520-20230919-VILLE_2023DL048-DE

Bernard JAVAZZO; Maud MILLIER DUMOULIN; Pierle Anissa HIDRI

----0000000-----

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 13 décembre 2022, la ville de Pierre-Bénite a émis un avis défavorable au projet de deuxième étape d'amplification de la zone à faibles émissions (ZFE) de la Métropole de Lyon dans le cadre de la concertation réglementaire organisée à cet effet.

Le bilan de cette concertation a mis en évidence quatre grandes conclusions:

- -une attente de simplification du projet
- -un périmètre étendu jugé déséquilibré et moins desservi à court terme par les solutions de mobilité alternatives à la voiture individuelle
- attente de renforcement de l'accompagnement financier propriétaires de véhicules impactés
- -une attente d'évaluation associant les parties prenantes, permettant de piloter au fil de l'eau le dispositif à l'aune de ses impacts socio-économiques et environnementaux.

Approuvé en conseil de la métropole du 26 juin 2023, ce bilan a entraîné des ajustements visant à aboutir à un périmètre, un calendrier et dispositif dérogatoire plus lisibles.

Concernant le périmètre, celui-ci correspond à la quasi totalité des arrondissements de Lyon, ainsi que les villes des Caluire-et-Cuire et Villeurbanne, et guelgues secteurs de Bron et Vénissieux situés à l'intérieur de la RD383 et du BPNL. Au 1er janvier 2024, sont en effet intégrés à la ZFE la M6, la M7, le RD383 et le BPNL,

Concernant le calendrier, celui-ci s'établit comme suit :

- -au 1er janvier 2024, interdiction de circulation des véhicules Crit'Air 4, s'ajoutant aux véhicules Crit'Air 5 et non classés
- -au 1er janvier 2025, interdiction de circulation des véhicules Crit'Air 3, s'ajoutant aux véhicules Crit'Air 4, Crit'Air 5 et non classés
- -au 1^{er} janvier 2028, interdiction des véhicules Crit'Air 2, hors des voies structurantes d'agglomération. Ces-dernières en resteront à l'interdiction des véhicules Crit'Air 3. Au 1er janvier 2028, seuls les véhicules Crit'Air 0 et Crit'Air 1 pourront circuler dans la ZFE, à l'exception des grandes infrastructures routières métropolitaines qui resteront accessibles aux véhicules classés Crit'Air 2.

La ville de Pierre-Bénite doit donc émettre un avis sur ce projet ajusté d'amplification de la ZFE.

Avis de la ville de Pierre-Bénite

Envoyé en préfecture le 20/09/2023

Reçu en préfecture le 20/09/2023

Comme déjà exposé dans son précédent avis, de par sa position géographique, Pierre-Bénite est exposée à la pollution des milliers de véhicules qui transitent chaque jour par l'axe M6-M7 et par l'A450. La ville approuve les intentions visant à diminuer la pollution de l'air au sein de la Métropole de Lyon et à Pierre-Bénite en particulier.

Cela passe par la valorisation des alternatives à la voiture individuelle, de gros investissements sur l'adaptation de la voirie, le développement des transports en commun, des parcs relais, des mobilités actives telles que le vélo, la marche, le questionnement sur l'aménagement du territoire et les lieux d'implantation des services publics et des activités économiques.

La ville de Pierre-Bénite rappelle que ces dernières années, elle a toujours été force de proposition pour faire émerger des projets structurants en faveur de plus vertueux. Elle est convaincue que la d'infrastructures de qualité permettrait, de façon incitative, d'inviter les habitants à adopter de nouveaux modes de déplacements.

Notre commune s'est mobilisée auprès de la Métropole afin d'obtenir une réalisation de la Via Rhona sur ce mandat car pour rappel la réalisation du tronçon manquant entre Oullins et le chemin du barrage, en limite d'Irigny, dépend entièrement de la volonté de l'exécutif Métropolitain. Nous relevons au passage que la Métropole de Lyon qui prône une application stricte de la ZFE s'est opposée à la réalisation du projet qui avait pourtant fait l'objet de discussions depuis de nombreuses années, tant auprès des usagers du vélo que des collectivités traversées par l'infrastructure. L'exécutif de la Métropole de Lyon a même trouvé l'énergie nécessaire pour mobiliser son réseau associatif et militant, et pour se prononcer in fine en janvier 2022 contre la réalisation du tronçon sud entre Irigny et Givors, porté par la région Auvergne-Rhône-Alpes.

La volonté politique de réussir la mise en place de la ZFE est aujourd'hui à l'épreuve des faits. La Métropole de Lyon est le seul endroit en France où le développement du Métro a été gelé jusqu'en 2026. Pour notre secteur, l'étude portant sur le prolongement du Métro B a été purement abandonnée alors qu'il aurait permis un report modal considérable.

Décrétée en début de mandat par le nouvel exécutif métropolitain, la diminution des crédits de voirie de 30% pour Pierre-Bénite se traduit concrètement par un ralentissement des investissements au détriment des modes actifs, dans un contexte où la loi LOM impose d'incorporer les modes actifs lors de chaque réaménagement de voirie.

Enfin, aucun budget spécifique n'a été provisionné dans le cadre de l'arrivée du Métro au Vallon des Hôpitaux alors que notre ville est principalement impactée par les flux futurs et que notre but commun devrait être de faciliter l'accès à nos habitants par la marche et le vélo.

Ainsi l'arrivée du Métro B en octobre 2023 ne sera accompagnée que par des marquages au sol, visant à sécuriser le flux intense de piétons et cycles généré par ce moyen de transport lourd. A l'instar de la Via Rhona, le projet

Envoyé en préfecture le 20/09/2023
Reçu en préfecture le 20/09/2023

Publié le

ambitieux de voie verte connectée au centre-ville, travaille en ilen avec le groupe vélo de la ville, ne verra donc pas le jour.

En lieu et place, des aménagements légers fondés sur le marquage au sol que la Métropole a bien du mal à entretenir. Cette situation résume bien le paradoxe devant lequel nos concitoyens se trouvent.

Sommés de délaisser leur voiture ou de renouveler leur véhicule, ils n'ont pour proposition ni politique globale d'amélioration des infrastructures, ni accompagnement financier correspondant à la sociologie des villes de la périphérie.

En l'état le projet de ZFE risque de produire une obsolescence réglementaire et une perte du pouvoir d'achat pour nos concitoyens, en premier lieu pour les classes moyennes et populaires de la périphérie qui sont majoritairement équipées de véhicules diesel.

La mise en place de la ZFE va bouleverser les modes de vie de nombreux habitants de la Métropole de Lyon, dont ceux de Pierre-Bénite. L'acceptabilité sociale de ces mesures doit donc être optimale afin que celles-ci soient suivies par la population.

En plus d'un contexte inédit de hausse des prix de l'ensemble des énergies (électricité, gaz et pétrole) la France est aujourd'hui confrontée à une montée sans précédent de l'inflation.

En l'état, l'absence de stratégie et les décisions politiques de court terme n'apportent pas la confiance nécessaire pour que nos citoyens s'engagent massivement dans des investissements qui demeurent conséquents, notamment pour s'équiper de véhicules électriques.

Dans ce contexte, les citoyens ont exprimé des alertes importantes que la ville partage, à savoir :

L'accompagnement plus important des citoyens, via des aides pour les personnes n'ayant d'autres choix que de se déplacer en voiture individuelle : aides à la hauteur pour le changement de véhicules ou pour la transformation des moteurs, aides pour les familles nombreuses et précaires...

<u>L'accentuation de la communication</u> : le principe de la ZFE et les conséquences sur les personnes n'est pas suffisamment connu; il s'agirait de multiplier les canaux de communication, de s'appuyer sur les entreprises, les écoles, les bailleurs sociaux et les communes, instaurer un conseil en mobilité, un numéro vert...

La relance des investissements dans les transports en commun pour permettre de réelles alternatives : développer les lignes de transports en commun, avoir un véritable « plan Métro » à l'échelle de l'agglomération,

Envoyé en préfecture le 20/09/2023

Reçu en préfecture le 20/09/2023

augmenter l'efficacité et les capacités du tramways, trains), élargir les horaires et les fréquences, adapter et diminuer les tarifs...

Il convient d'ajouter à ces points de prendre en compte les effets économiques d'une telle mesure sur les artisans et commerçants.

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés avec 28 voix POUR,

1 abstention,

EMET un avis défavorable au projet ajusté d'amplification de la ZFE.

----0000000-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS

Certifié,

Le secrétaire de séance

Monsieur Levana MBOUNI

Le président de séance,

Jérôme MOROGE, Maire. Conseiller Régional